

Développement local et aménagement dans les montagnes telliennes de l'Ouest

*Abdelaziz KOUTI**
*Mohamed HAMDI**

«La société est devenue un laboratoire où personne n'est responsable du résultat des expériences. C'est ce que j'appelle l'irresponsabilité organisée.»
(Ubrick Beck, in le monde, nov. 2001)

1. Introduction

Les zones fragiles et en particulier les zones montagneuses ont depuis plus d'un demi-siècle, dans l'Ouest algérien, fait l'objet d'actions et d'interventions. Ces zones fragiles continuent d'être perçues comme un patrimoine menacé et menaçant par l'action conjuguée de l'homme et de la nature. Cette menace ne se limite d'ailleurs pas aux seules zones de montagnes. Elle s'étend jusqu'aux milieux environnants, hypothéquant ainsi leur développement. Partant du principe qu'elle constitue la condition nécessaire pour le développement de ces milieux, la protection des zones montagneuses serait-elle assimilée à une action de développement local «durable» ou à un simple transfert financier institutionnel?

Les exemples que nous présentons concernent tous des aménagements réalisés dans les montagnes telliennes de l'Ouest et couvrent trois périodes différentes.

- La Défense et la restauration des Sols (DRS) des années 1940 de la période coloniale.

- La politique des Offices de Mise en Valeur (OMV) de la décennie 1980.

- Le Projet Emploi Rural (PER) en cours actuellement.

Ces différents aménagements, souvent conçus, décidés et financés par un pouvoir central, s'appuyaient néanmoins sur des réalités locales et visaient quelquefois l'implication d'acteurs locaux. A ce titre, la démarche entreprise peut s'interpréter comme une action répondant d'abord à des préoccupations localement ciblées, avec une durabilité dans le temps.

Les résultats médiocres enregistrés jusque là seraient-ils liés à un manque de moyens, à de stratégies ou aux intérêts divergeants d'acteurs ?

* Géographes, Chercheurs associés au CRASC.

Ces thèmes ont fait l'objet d'écrits et de rapports nombreux, d'universitaires ou de praticiens. Un nouvel angle d'approche, avec une terminologie d'actualité est-il approprié : développement local durable?

Il est difficile de replacer toutes les actions entreprises dans la logique qui se dessine aujourd'hui, les intentions avouées, les stratégies, les acteurs, les moyens changent, les appréciations aujourd'hui sont à nuancer.

2. La DRS coloniale : une action de développement local ?

L'une des premières actions entreprises dans les montagnes telliennes est la défense et la restauration des sols de l'époque coloniale (DRS). Elle a été importante par son ampleur déclarée et par la stratégie qui l'a accompagnée.

Les acteurs sont nombreux, les objectifs variés, concurrentiels, voire antagonistes, mais l'objet de leur action reste la maîtrise du milieu biophysique, comme espace support de leurs activités.

Des stratégies différentes, des moyens variés, des techniques nombreuses se sont succédés depuis un siècle, et particulièrement depuis les années 1940.

La DRS des années 1940 est née avec la nécessité apparue aux pouvoirs publics de l'époque, de réaliser des travaux de protection des agglomérations, des infrastructures hydrauliques (barrages et canaux d'irrigation) et de communication, contre les inondations et les atterrissements de sédiments.

Les très faibles résultats enregistrés par les reboisements réalisés antérieurement pour la protection des périmètres de colonisation, a poussé les responsables à définir une stratégie nouvelle.

Le problème de la restauration des sols est posé dans sa globalité. Les objectifs généraux sont d'essayer de rétablir un équilibre dans un milieu qui se dégrade, en visant une protection efficace des ouvrages à l'aval. Si les objectifs visés par cette stratégie sont clairs, il s'avère que tous les facteurs qui rentrent en jeu pour une réussite des actions menées ne soient pas pris en compte à leur juste valeur dans la mise en œuvre. Deux éléments importants sont à noter :

- La tâche gigantesque que les autorités se proposent de mener pour la maîtrise d'un milieu biophysique très contraignant, sur un vaste espace. Les terrains à protéger couvraient plus d'un million d'hectares et constituaient une base économique et sociale importante.

- Les intérêts attendus par les différents acteurs, actifs ou passifs, ne sont pas toujours convergents, ils sont même parfois contradictoires.

L'action de défense et de restauration des sols en Algérie fut organisée par la loi du 2 février 1941 et l'arrêté du 17 mai 1941. Mais les méthodes et principes généraux ont été longuement établis dans la circulaire du Gouvernement général du 5 juillet 1941.

Son premier rôle est de faire un inventaire des régions menacées et de déterminer les "périmètres" à traiter.

Une fois les travaux décidés dans un périmètre donné, le Service est chargé de l'exécution des travaux. Il doit déterminer les techniques à mettre en œuvre. C'est donc à la fois un organisme de recherche centralisé à Alger et d'exécution des travaux dans les différentes circonscriptions réparties sur le territoire. Enfin c'est un organisme d'éducation et de propagande.

2.1. Une stratégie à plusieurs facettes et implication des acteurs

Cette DRS se fondait sur trois doctrines parfois opposées, mais avec les mêmes objectifs. Pour sa mise en œuvre, trois tendances se sont dessinées:

- **Théorie de la discipline naturelle** : elle poussait chaque exploitant concerné à adopter des systèmes de cultures et des façons culturales qui dispensent de travaux anti-érosifs coûteux.

- **Théorie du reconditionnement de masse** : à l'opposé de la première, elle exige une cohérence et une continuité. Elle passe par une modification relative de la topographie des terrains sur de grandes surfaces devant imposer une adaptation des systèmes de cultures des exploitants situés sur le périmètre en question. Cette technique est lourde et coûteuse mais efficace pour la protection des installations en aval.

- **Théorie de l'adhésion progressive** : son principe est de distinguer dans les travaux de DRS la part revenant à la défense pure, à la charge de l'état, des travaux de mise en valeur qui seront à la charge des particuliers.

Les trois catégories d'acteurs peuvent être schématisées comme suit : une administration locale et centrale (comme maître d'œuvre et d'ouvrage), des propriétaires terriens colons et des habitants des villes et villages de colonisation (comme acteurs indirects bénéficiaires des résultats escomptés) dans les plaines et les paysans sans terre sur les versants dégradés, pratiquant des activités de subsistance (comme acteurs principaux, bénéficiaires directs...). Le territoire des derniers acteurs cités, représentait que la menace essentielle sur l'activité économique et sociale des habitants de la plaine. Il faut noter qu'à cette époque l'administration et les colons n'avaient qu'un souci, finaliser les équipements des périmètres irrigués et les alimenter en eau, tout en protégeant les infrastructures.

2.2. Des résultats en deçà des espoirs et des prévisions

Dans les périmètres touchés par différents travaux, l'action s'est réduite à un plan de charge à chaque circonscription concernée. Dans le meilleur des cas ces actions ont fourni un plan de charge aux différents acteurs économiques et des emplois aux paysans sans terre. Dans les cas extrêmes, souvent cités, il y a une accélération de l'érosion suite aux mauvais aménagements réalisés.

- Le volume des réalisations et les surfaces traitées sont très en deçà des prévisions initiales. Le programme était trop ambitieux par rapport aux moyens dégagés pour sa mise en œuvre.

- L'éparpillement des actions semble être la conséquence de plusieurs facteurs. Le premier c'est le manque de moyens qui obligent à intervenir de manière ponctuelle très limitée, de même pour les résultats escomptés. Le second semble lié à l'impossibilité de dégager des assiettes foncières conséquentes vu la réticence des populations concernées. Les indemnités prévues n'ont pas été consenties, coûts trop élevés, et l'adhésion souhaitée des populations n'a pas réussi, les retombées réelles ne sont pas visibles.

- L'exemple à donner aux populations dans les différents périmètres a poussé à l'éparpillement de ces actions. La réussite de ces actions dans un territoire donné aurait pu inciter les populations à le prendre en charge. Or ici il semble que l'action de vulgarisation n'est réussie nulle part.

Enfin toutes ces actions dont le coût est important ne semblent avoir aucun effet sur la réduction de l'envasement des réservoirs des barrages que l'on voulait protéger.

Échecs sur le plan technique (rôle anti-érosif des banquettes apparaît finalement limité) et les coûts de réalisation très élevés expliquant en partie la faiblesse des réalisations durant les années 1950.

Coût social élevé: non adhésion et hostilité des paysans (suite à l'absence de réglementation et de sensibilisation préalable, mauvaise connaissance du milieu humain et des aspects sociologiques).

En matière de rendements à l'hectare pour les céréales, ou pour l'arboriculture, les résultats sont négligeables. L'arboriculture compte tenu des pratiques agricoles et des conditions du milieu, sévères, n'a pas été d'un réel apport.

L'administration coloniale aussi bien que celle de l'Algérie indépendante n'ont pu maîtriser ou planifier correctement l'aménagement des bassins versants dégradés. La généralisation des banquettes seules à des milieux montagneux déstabilisés, surpeuplés a entraîné des réactions négatives. Si les autorités ont consenti de lourds sacrifices pour la restauration des terrains dégradés, elles n'ont en revanche pas précisé leur nouveau statut et à qui incombe la responsabilité des travaux d'entretien sur de longues années, gage de leur pérennité. En fait pour les autorités se sont les paysans qui devraient assurer l'entretien des ouvrages de DRS...

L'institution des Zones d'Organisation Rurales (ZOR) telles qu'elles furent conçues par A. Monjauze devaient corriger les insuffisances relevées. Les banquettes ou les techniques anti-érosives au sens large doivent constituer un moyen de défense des sols une fois ces derniers restaurés. Cela suppose que celles-ci doivent être installées sur des terres encore productives et que l'on peut améliorer au profit des paysans pauvres et de l'économie

rurale traditionnelle au sens large. Les travaux de restauration, nécessitant de gros engins, doivent être à l'entière charge de l'Etat. Compte tenu du coût des travaux et de l'entretien ultérieur, ceux-ci ne doivent être entrepris que sur les terres viables, disposant d'infrastructures d'exploitation et d'accès modernisables.

Les actions d'accompagnement de la DRS, vues sous cet angle, lui confèrent une volonté d'aménagement relativement cohérent. Cette politique des ZOR a été limitée dans les montagnes de l'ouest.

En dépit de la durée assez longue de ces actions des investissements consentis, les résultats demeurent nettement en deçà des objectifs. Ces échecs successifs peuvent s'expliquer par des dysfonctionnements et des incohérences internes à chaque action. Ils peuvent s'expliquer surtout par une absence entre les acteurs centraux et les acteurs locaux du développement. Cela a souvent conduit à un désintéressement des uns et des autres.

3. Vers une intégration des actions à partir de 1977.

Après l'indépendance, les services hérités ont continué des programmes similaires plus ou moins adaptés.

C'est à partir du premier quinquennal que l'idée d'intégration des actions d'aménagement et de développement commençait à se dessiner.

Des actions d'aménagement mises en œuvre par les décideurs centraux transparait l'idée que la montagne et ses piémonts est une région humaine à part entière dont le peuplement peut être soutenu, voire accru grâce à une politique de développement. Il fallait mener de front une politique de protection, d'amélioration des conditions de vie sociale et de mise en valeur des ressources, consolidant l'emprise agraire, en favorisant la mutation des systèmes de culture, la généralisation des assolements multiples, la plantation de vergers sur les maquis pâturés ou les terres en forte pente etc... Une source de financement a été dégagée dans un programme particulier 'l'agriculture de montagne'.

Cette option tranche avec les approches des deux premières décennies de l'indépendance. Elles étaient sectorielles et n'avaient pour but que la protection du milieu contre l'érosion, et l'aménagement des peuplements forestiers existants. Les chantiers de reboisement et de corrections torrentielles (banquettes, murettes) avaient un but plus social (résorption du chômage, compléments de journées de travail aux paysans) que réellement de rééquilibrage écologique.

3.1. Les offices de mise en valeur pour un développement local intégré ?

Après plusieurs tâtonnements durant la période post-indépendance, une nouvelle politique a été mise en place c'est celle des OAMV (Offices d'Aménagement et de Mise en Valeur). Elle aura duré une décennie tout au

plus. L'exemple des Béni Chougrane créé en 1982 sur un périmètre de 330 000 ha est celui qui a le mieux fonctionné.

Cette période a été marquée par une volonté politique d'intégration de l'ensemble des actions programmées sur un territoire donné. La coordination des différents acteurs institutionnels, qui sont toujours les mêmes, et les collectivités locales doit être assurée différemment. C'est l'objectif fixé à ces offices.

Les offices chargés de cette coordination ont eu des missions clairement définies:

En matière d'étude, de gestion et d'organisation:

- Entreprendre ou de faire entreprendre toute étude rendue nécessaire pour le développement de la zone.
- Regrouper toutes les informations se rapportant à la zone et pouvant aider à l'aménagement de cette dernière,
- Proposer toute forme d'organisation des agents économiques opérant dans le périmètre,
- Proposer toute forme de remembrement foncier.

En matière de réalisation:

- Appliquer le plan directeur de la zone,
- Exécuter tous les travaux d'aménagement et d'équipement nécessaires au développement de la zone,
- Contrôler et veiller à la bonne exécution des tâches assignées aux organismes publiques ou privées et aux exploitants exerçant dans la zone.

En matière d'information:

- Entreprendre, en collaboration avec les institutions concernées, un vaste programme d'information, d'explication et de sensibilisation concernant les objectifs de développement de la zone, auprès des populations concernées.,
- Concevoir et d'exécuter un programme de vulgarisation des méthodes et techniques à utiliser dans le cadre de l'aménagement et la mise en valeur du périmètre.

Toutes ces prérogatives ont été définies dans le statut type de création et précisées dans une circulaire interministérielle. La mise en œuvre réelle de cette stratégie a été loin des objectifs, les mêmes pratiques ont continué.

3.2. Le résultat des réalisations au moment de leur dissolution en 1991.

Dans l'Ouest deux offices ont fonctionné, celui de l'Ouarsenis pendant près de cinq ans et celui des Béni Chougrane pendant près de dix ans.

Dans l'Ouarsenis le bilan des réalisations que nous présentons ne concerne que la période de 1985 à 1987.

- 1470 ha de plantations fourragères et amélioration pastorale.
- 600 ha de plantations fruitières.
- 1130 ha de fixation de berges.
- 2900 m³ de corrections torrentielles (seuils de pierres).
- 520 ha de routage et d'amélioration foncière.
- 100 ha de tranchées pare feux.
- Attribution au profit des paysans de 593 ha de clairières labourables à l'intérieur des forêts et maquis et 102 ha de tranchées pare-feux donnés en jouissance aux paysans.

La lutte anti-érosive on le voit se base sur le traitement des ravins par les moyens mécaniques (seuils de pierres sèches) et biologiques : fixation des berges par des plantations d'arbres.

L'essentiel de l'action porte sur l'amélioration des techniques culturales, la valorisation des parcours par ensemencement fourrager et des plantations fruitières. Toutes les actions sont de nature à améliorer les revenus tirés de l'activité agro-pastorale tout en essayant de réduire l'extensivité du système de culture.

Ces programmes de mise en valeur s'accompagnent d'un réel effort de désenclavement (ouverture de pistes, bitumage de routes, équipements éducatifs et sanitaires, aménagement de points d'eau, électrification). Ces investissements à caractère social, visent l'insertion de ces régions dans les circuits et réseaux d'échanges et un impératif de justice sociale. Les actions demeurent extrêmement dispersées et bien en deçà de l'ampleur des problèmes.

Le périmètre d'intervention n'a pas le statut de périmètre d'utilité publique. Ce serait à cause des difficultés que rencontrerait la procédure d'expropriation et aussi du nombre élevé des personnes qui seraient touchées par la stagnation voire la régression du secteur agricole irrigué, "moderne" des plaines. Les autorités ont préféré agir dans le cadre de périmètres de protection (des barrages et infrastructures) avec pour finalité la mise en valeur ("promotion de l'agriculture de montagne") et non plus la lutte contre l'érosion stricto-sensu.

L'OAMV des Béni Chougrane.

Le périmètre d'intervention de l'Office des Béni Chougrane a fait l'objet d'un début d'inventaire de tous les aménagements réalisés depuis 1983, dans le cadre d'un rapport de stage effectué par un étudiant de maîtrise de l'université de Pau, en avril 1990.

Cet inventaire a été fait en collaboration avec l'office. Depuis 1983 de nombreux aménagements ont été réalisés dans le cadre des programmes sectoriels, mais même si cela peut paraître surprenant, il n'existe aucun document de synthèse présentant les différents aménagements réalisés sur le

périmètre. Les informations concernant les différentes opérations sont très dispersées dans la multitude d'organismes qui y ont participé. Elles sont plus ou moins bien archivées, de valeur très inégale quant aux renseignements qu'elles peuvent apporter. Les cartes ou plans de localisation accompagnent rarement les documents descriptifs des aménagements. Il faut bien souvent retrouver la personne qui a particulièrement suivi telle ou telle opération pour connaître son implantation géographique exacte.

Les phases par lesquelles est passé cet inventaire sont de trois ordres:

- La collecte des informations administratives auprès des différents secteurs concernés.
- La visite sur le terrain des différents aménagements (report cartographique et collecte d'informations techniques in-situ).
- Elaboration de documents cartographiques à l'échelle du 1: 50 000 ; accompagnés d'une banque de données pour un éventuel traitement et gestion informatisée de cette information.

Les résultats peuvent être appréciés différemment selon l'angle de vue de chaque acteur.

Plus de 300 "impacts" ont été inventoriés. De nombreux secteurs d'activité ont participé à ces programmes, agriculture, forêt, infrastructure de base, enseignement, santé, hydraulique, habitat.

Les 25 communes du périmètre ont été inégalement touchées par ces actions, dans trois daïras, et trois Wilayas. Le financement est de sources variées, sectoriel, centralisé, plans communaux de développement. Plus d'une dizaine d'entreprises publiques de réalisation ont participé à la mise en œuvre de ce programme (ONTF, EMIFOR, GTF, OMV, ECT, CASSAR...).

Ces travaux sont réalisés selon les mêmes procédures que sur le reste des territoires. A aucun moment il n'a été question de coordination de toutes ces actions, ni un respect du schéma directeur d'aménagement. Certaines actions ne répondent à aucun objectif clairement défini, et les normes de réalisation ne sont pas respectées. Il y a absence de projet d'exécution et d'études de faisabilité.

Si la structure «intégratrice» de ce projet est créée, elle n'a jamais joué ce rôle. L'OAMV n'a rempli qu'une seule fonction à l'image de toutes les autres entreprises, celle d'entreprise de réalisation. C'est une entreprise publique à caractère économique. Les fonctions qui ont manqué dans toutes les politiques précédentes de contrôle, vulgarisation, n'ont jamais été remplies.

Le schéma directeur d'aménagement n'a jamais été respecté. Les conséquences sont graves:

- Certaines actions ne répondent à aucun objectif clairement défini.

- Les normes de réalisation sont souvent non respectées. Les aménagements sont réalisés sans études de faisabilité et sans projet d'exécution.

- L'absence de coordination entre les différents secteurs intervenants a fortement réduit l'impact escompté et abouti à un émiettement de toutes ces actions à travers le périmètre.

Nous remarquons en fait que cette période a touché plusieurs volets de l'aménagement et de la mise en valeur :

- Le volet défense et restauration des sols a été confié au secteur des forêts et de l'hydraulique. Il s'est concrétisé dans des travaux anti-érosifs se basant sur le traitement des ravins par les moyens mécaniques et biologiques. Des retenues colinéaires ont été réalisées dans ce même cadre.

- Le volet développement de l'agriculture de montagne s'est traduit pour l'essentiel dans des actions d'amélioration des techniques culturales, de valorisation des parcours par ensemencement fourrager et des plantations fruitières. Ces actions visaient l'amélioration des revenus tirés de l'activité agro-pastorale tout en essayant de réduire l'extensivité du système de culture.

4. Le projet emploi rural dans l'Ouest

4.1. Un objectif clairement défini

Ce projet au départ ciblait les populations de plus de 70 communes réparties sur 6 périmètres d'intervention à travers quatre Wilayas (Tlemcen, Ain Témouchent, Sidi Bel Abbés et Mascara). Les travaux et services doivent se faire selon des méthodes à haute intensité de main d'œuvre et encourager la participation du secteur privé local à travers des méthodes simplifiées de passation de marché.

Ils visent la promotion de mesures de protection des ressources naturelles, l'augmentation et la diversification de la production. L'accent est mis sur la correction de problèmes agro-écologiques locaux, la maintenance d'infrastructures agricoles existantes.

Le programme est prévu sur cinq années et comprend cinq grandes composantes :

- Une composante "Aménagement anti-érosif", elle regroupe quatre volets :

Reboisement, fixation de berges, banquettes de protection et correction torrentielle.

- Une composante "Développement agricole" qui regroupe six volets :

- amélioration foncière, plantations arboricoles et viticoles, installation de brise vent, aménagement et ouverture de pistes agricoles.

- Une composante "Mobilisation des ressources en eau" qui regroupe trois volets :

- construction de retenues colinéaires, fonçage et aménagement de puits et captage sources.

- **Une composante "Femmes rurales"** visant la promotion d'activités féminines, comportant cinq volets d'activités à promouvoir.

- **Une Composante "Renforcement institutionnel"** qui vise le développement des capacités d'organisation et de gestion des structures décentralisées de la DGF (soit les conservations forestières).

4.2. Une nouvelle approche de gestion du projet

La nouveauté apportée à la gestion de ce projet consiste à assurer un suivi et une évaluation périodique qui seuls permettent de passer à l'étape suivante en apportant les correctifs nécessaires s'il y a lieu. Ces deux notions sont clairement définies et visent des objectifs précis en particulier pour surmonter les difficultés et éviter les blocages.

Un bureau d'étude spécialisé dans les aménagements agricoles a été chargé de remplir cette mission.

Il doit déterminer : qui a bénéficié de l'activité ou qui a été désavantagé par elle ? Dans quelle proportion par rapport à la situation sans projet ? De quelle façon directe ou indirecte? Il doit établir autant que possible les relations de cause à effet entre les activités et leurs résultats?

4.3. Le système de gestion actuel du projet

Ce système comprend une organisation hiérarchisée verticalement :

Au niveau central on retrouve les cellules de gestion du projet (CGP), en l'occurrence la direction des forêts.

A l'échelle de la Wilaya ses représentants locaux sont les conservations forestières

A l'échelle communale se sont des CID (cellules intercommunales de développement) qui sont mises en place.

Ces procédures qui impliquent chaque niveau de gestion afin de recenser le potentiel d'information existant véhiculé par tous les documents de gestion utilisés pour l'exécution des différentes composantes du projet.

Il s'agit surtout de vérifier la répartition et la destinée du financement engagé et ses effets sur l'économie locale. Il s'agit également de s'assurer de la durabilité des actions entreprises.

5. Évaluation de l'impact des activités du projet

L'évaluation des premiers impacts de ce projet ne concerne que la première étape de ce projet (PER1). On constate qu'initialement, localisé dans moins de 70 communes ce projet s'est étendu à de nombreuses Wilayas

dans le cadre du PER2. On constate aussi qu'il ne se limite plus aux espaces spécifiques montagneux, il couvre désormais des territoires diversifiés.

Il faut rappeler que ce projet a été lancé sur la base d'une étude approfondie limitée seulement à quelques Wilayas. Autrement dit son extension n'a pas toujours fait l'objet d'investigations particulières.

L'analyse des différents travaux et rapports concernant l'avancement de projet fait ressortir que :

- Chaque action est généralement menée sur la base d'études de faisabilité et d'évaluation d'impacts.

- La participation des différents acteurs impliqués est effective (paysans, femmes rurales, entreprise de réalisation, pouvoirs publics, collectivités locales).

- Le suivi est régulier à travers des rapports d'évaluations périodiques allant jusqu'à vérifier la conformité de réalisation par rapport aux cahiers des charges.

Sur le terrain, la plupart des actions prévues ont fait l'objet de réalisation, soit conformément à la planification initiale, soit après réorientation et accommodation nécessaire.

Les volumes d'emplois créés sont importants. Ils relèvent d'emplois directs (reboisement, correction torrentielles, réalisation d'ouvrages..) ou d'emploi liés aux exploitations bénéficiaires (plantation fruitières, élevage familial, artisanat).

Conclusion

Ce projet fait suite aux différentes stratégies de développement rural mises en place depuis plus d'un demi-siècle avec plus d'échecs que de réussites. Il se caractérise néanmoins par une volonté de décentralisation de participation et de rigueur de gestion.

Même si la gestion est encore centralisée, l'implication des acteurs locaux a toujours été une condition nécessaire et incontournable.

Il est certes très tôt pour juger de l'efficacité et de la durabilité de ce projet, mais les quelques indices matérialisés sur le terrain permettent d'être nuancés par rapport aux expériences antécédentes. S'il est mené à bien, ce projet peut être porteur d'une nouvelle assise de développement local.

Bibliographie.

GRECO.J. (1966) : L'érosion la défense et la restauration des sols. MARA. Alger.1966.

KOUTIA; TIHAY.J.P; TAABNI.M. (1991) : Aspects de l'inventaire de l'aménagement et de la gestion des ouvrages de petite hydraulique dans le

Tell occidental algérien. Réseau Erosion. Bull. n°11 1991. ORSTOM. Montpellier.

MONJAUZE.A (1960) : Rapport de synthèse sur le projet technique de rénovation rurale. (17 p). Ronéo.

MONJAUZE.A (1961) Rénovation rurale en Afrique du Nord. Aspects géographiques et communautaires. Revue de l'IDEA. Paris 1961.(37 p).

MONJAUZE.A (1967) : es zones de rénovation rurale dans l'aménagement du territoire.1962-1967. Alger

MONJAUZE.A. (1947) : Les bases de départ de la restauration des sols en Algérie. Congrès international de Pédologie Méditerranéenne (5 p), Ronéo. 1947. Oran.

RACCA C (1990) : Propositions pour un inventaire des aménagements réalisés sur le périmètre d'intervention de l'OAMV. 40p + Annexe. 1 carte couleur Hors texte. Rapport de stage. Maîtrise d'Aménagement. PAU 1990.

ROUISSATE A. (2000) : Projet emploi rural dans les périmètres de Cheurfa et Ras El Ma Wilaya de Mascara. Constitution d'une base de données. (80 p),17 cartes. Annexe.

SADATE A, BOURZI F. (2000) : Projet emploi rural dans le périmètre de la Wilaya de Sidi Bel Abbès. Constitution d'une base de données.(80 p), 18 cartes.

SALAH M. (2000) : Projet emploi rural dans le périmètre des monts de Traras Wilaya de Tlemcen. Constitution d'une base de données. (64 p), 15 cartes. 2000.

BOUANINI M. A ; LALMI D. (2000) : Projet emploi rural dans l'Ouest Algérien, constitution d'une base de données informatisée. (96 p), 19 cartes. Tableaux et photos.